



* * *
*

Le vingt et un décembre deux mille douze, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de *Monsieur ZICOLA*, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 14 décembre 2012 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1 – Débat d'Orientation Budgétaire
- 2 – Exécution du budget 2013 avant son vote : autorisation donnée au Maire
- 3 – Budget Principal : décision modificative n° 3
- 4 – Tarifs eau et assainissement 2013 (part communale)
- 5 – Budget Eau : décision modificative n° 3
- 6 – SIDES : transfert des biens intercommunaux à la Commune de Riom (rectificatif)
- 7 – SIDES : transfert d'emprunts à la Commune
- 8 – Contrats de vérification des bâtiments : groupement de commandes avec Riom Communauté
- 9 – Installations thermiques : avenant n° 9 au marché d'entretien et de maintenance
- 10 – Faubourg Layat : avenant pour création de prix nouveaux
- 11 – Demande de remise gracieuse de débet - Avis du Conseil Municipal
- 12 – Mutualisation des personnels et moyens matériels : avenant n°12 à la convention de mise à disposition de certains services municipaux auprès de Riom Communauté
- 13 – Prévoyance collective maintien de salaire : modification du taux de cotisation
- 14 – Comité des Œuvres Sociales : réajustement du montant de la subvention 2012
- 15 – Comité National d'Action Sociale (CNAS) : adhésion de la Commune
- 16 – Tableau des effectifs 2013 : créations et suppressions de postes
- 17 – Ilôt Grenier : report de délai pour l'achèvement des travaux de démolition et de confortement du site
- 18 – Campagnes de ravalement de façades obligatoire : avenant n° 9 avec le PACT Puy-de-Dôme pour la mission d'animation et de suivi
- 19 – Campagne communale d'incitation au ravalement de façades : avenant n° 12 avec le PACT Puy de Dôme pour la mission d'information et de conseil à l'amélioration de l'habitat privé
- 20 – Vente de terrains agricoles
- 21 – Rue Antoine Arnaud : location d'un garage - délégation au Maire
- 22 – Bâtiments communaux : demande d'autorisation d'urbanisme
- 23 – Fourrière animale : convention avec l'Association Protectrice des Animaux
- 24 – Partenariat avec l'association France-Alzheimer : convention
- 25 – Fonds d'Initiatives Insertion-Prévention : partenariat avec l'A.D.S.E.A.
- 26 – Ecole d'arts plastiques : prêt d'une salle à une association pour l'organisation d'un stage
- 27 – Partenariat avec l'AARJ : renouvellement de la convention
- 28 – Mise à disposition de l'AARJ de l'école élémentaire Pierre Brossolette pour les activités des vacances scolaires de Noël 2012
- 29 – Tarifs 2013 : restauration scolaire - communes extérieures
- 30 – Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF : reversement de subventions
- 31 – Animation du marché de Noël : subvention à la Chambre Syndicale des Commerçants Non Sédentaires du Puy de Dôme

QUESTIONS DIVERSES

ETAIENT PRESENTS : M. ZICOLA, Maire

M. BARDY, MMES BOUCHON, BOURDIM, M. CHAZOULE, Mme CHIESA (jusqu'à la question n° 14), MM. DEAT, DIOGON, DOS SANTOS, Mme FABRE, MM. FREGONESE, GIROUX, GRANGEON, GRENET, JACOB, MMES LACHASSINE ROCHE, LASSALLE, MACHANEK, MOLLON (jusqu'à la question n° 23), MONTFORT, M. PELLIZZARO, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme RICHETIN, MM. ROUX, SIRY, SOULIER, TOURNUT.

ETAIENT ABSENTS OU REPRESENTES :

Mme Nadia AMARA, Conseillère Municipale, absente

Mme Pierrette CHIESA, Maire-Adjoint, absente à partir de la question n° 15

Mme José DUBREUIL, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à *Jean-Claude JACOB*

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à *Jean-Claude ZICOLA*

Mme Magali GAURAZ, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à *Thierry ROUX*

Mme Evelyne JULIEN PALUMBO, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à *G. SOULIER*

Mme Agnès MOLLON, Conseillère Municipale, absente à partir de la question n° 24

< < > < > < > < > < > < > >

... *Monsieur Daniel GRENET* ayant été désigné secrétaire de séance, le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès Verbal de la séance du 23 novembre 2012. L'ordre du jour a ensuite été abordé.

1 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : *Josiane FABRE*

Ce débat doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. C'est pourquoi cet exposé intègre à la fois une analyse rétrospective de la situation financière de la Commune et une analyse prospective tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement de la Commune.

L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

L'année 2012 peut être classée parmi les années noires de la croissance économique européenne. La zone euro est annoncée en récession (- 0,3 %).

Après quatre ans de crise économique et malgré un contexte toujours aussi difficile pour les finances publiques, la commune de Riom va construire son budget 2013 en confirmant sa volonté de poursuivre son développement via un plan pluriannuel d'investissement résolument ambitieux témoignant la trajectoire prise depuis 2010. Cette perspective est rendue possible par la confirmation des efforts de gestion consentis et par un fort désendettement de nature à permettre l'accompagnement financier des programmes structurants.

Le maintien en valeur des concours financiers de l'Etat

Le projet de loi de finances pour 2013 prévoit le maintien en valeur des dotations de l'Etat aux collectivités locales.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat évolue de 0,3 % pour atteindre 41,5 milliards d'euros. La dotation de base par habitant et la dotation « superficie », deux des quatre composantes de la dotation forfaitaire des communes, restent gelées. Quant au FCTVA, il demeure en dehors de l'enveloppe normée permettant une hausse de 2,2 % du fonds (120 millions d'euros).

La préparation budgétaire devra tenir compte de ce maintien en valeur des concours financiers émanant de l'Etat et notamment de la DGF qui constitue la principale dotation étatique.

DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES GUIDEES PAR LE MAINTIEN DE L'EQUILIBRE ENTRE EFFORT DE GESTION ET POURSUITE DU DEVELOPPEMENT**A/ANALYSE RETROSPECTIVE 2008-2012 : CONFORTER LES CAPACITES DE FINANCEMENT****Les produits de fonctionnement :**

Evolution des recettes sur la période 2008-2011					
Recettes Réelles de fonctionnement	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA prév. 2012
TOTAL Recettes Réelles de fonctionnement	26 046 414	25 404 416	25 738 648	26 804 326	27 166 766
N/ N-1 (%)	1,17%	-2,46%	1,32%	4,14%	1,35%

Après plusieurs années de stabilité, voire même de baisse, les recettes réelles de fonctionnement connaissent une hausse très significative (supérieure à 4 %) entre les comptes administratifs 2010 et 2011. L'exercice 2011 bénéficie tout particulièrement d'une évolution significative du produit fiscal direct et indirect résultant à la fois des bases fiscales et des droits de mutations à titre onéreux.

La fiscalité directe locale, à taux constant depuis 2003, connaît une variation très positive en 2011 (+6,06%). Cette tendance se confirme très nettement en 2012 (+5,5%).

Quant à la fiscalité indirecte, elle connaît un très net redressement depuis 2010 lié aux droits de mutation à titre onéreux. Il est toutefois observé un certain ralentissement du marché des transactions immobilières depuis le milieu de l'année 2012, ce qui ne devrait que faiblement impacter l'exercice en cours.

Les charges de fonctionnement :

Evolution des dépenses sur la période 2008-2011					
Dépenses Réelles de fonctionnement	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA prév. 2012
TOTAL Dépenses de fonctionnement	21 623 2389	21 026 400	20 932 686	21 190 374	21 435 769
N/ N-1 (%)	3,14%	-2,76%	-0,45%	1,23%	1,16%

L'évolution des dépenses de fonctionnement confirme les efforts de gestion engagés depuis plusieurs années. La préparation budgétaire 2013 répond à cet objectif de maintenir cette évolution des dépenses de fonctionnement courantes, voire les optimiser.

Les charges de personnels connaissent une évolution très modérée de l'ordre de 2%. Cette évolution est « facilitée » depuis 2011 par le gel du point d'indice même si une progression est liée à minima au Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) issu du déroulement de carrière des agents.

Les charges à caractère général connaissent une évolution très mesurée, inférieure à 2 %, liés à la conduite d'importantes études externalisées et à l'impact de la prise en charge des assurances dommages ouvrages de la salle Dumoulin et des serres municipales.

Les participations et contingents bénéficient à compter de 2012 d'une baisse de la contribution obligatoire à verser au SDIS.

Il est également important de souligner la baisse substantielle des frais financiers qui concrétise la stratégie de désendettement menée par la commune. Ils se situent à un niveau historiquement bas en 2012 puisque inférieur à 400 000 €.

Les niveaux d'épargne et perspectives :

La poursuite de la maîtrise des charges de gestion, combinée à une reprise récente des recettes de fonctionnement permet d'entrevoir une certaine consolidation de l'épargne de gestion au moins sur le court terme.

Principalement grâce à la maîtrise des charges d'exploitation, la commune a pu reconsolider ces principaux indicateurs d'épargnes et d'autofinancement.

Toutefois, en termes d'analyse prospective, la situation va nécessairement se dégrader sur le court/moyen terme compte tenu de la baisse à venir de l'épargne brute issue de l'effet de ciseaux et du recours à l'emprunt. Les efforts de gestion ne pourront compenser totalement le schéma selon lequel le rythme d'évolution des charges sera plus soutenu que celui des recettes. Cette tendance se renforcera en 2013 dans la mesure où 2012 constitue la dernière année de baisse du régime d'abattement général à la base de la TH qui contribue substantiellement au dynamisme constaté des bases fiscales.

L'érosion de l'épargne qui en résultera nécessitera un recours accru à l'emprunt pour financer la section patrimoniale.

L'investissement :

En matière de dépenses d'équipement, la commune poursuit depuis 2011, la conduite d'un important programme patrimonial nécessaire à son développement. Les principaux programmes pluriannuels (réhabilitation de la salle Dumoulin, rénovation des serres municipales, requalification de l'îlot Grenier) impactent significativement la section d'investissement.

Les dépenses d'investissement :

Evolution des dépenses sur la période 2008-2011							
Dépenses Réelles d'investissement	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	% de var 11/10	Evol moy annuelle 06/11	Prév. 2012
TOTAL Dépenses Réelles d'investissement	8 174 590	8 582 415	6 476 017	9 214 862	42,29%	8,91%	9 362 251

Quant aux moyens mobilisés par la ville pour financer ses investissements, on peut noter une certaine reconsolidation des ressources propres. Outre l'exercice 2009 qui profite de « l'effet plan de relance » les recettes propres d'investissement bénéficient principalement d'un FCTVA dynamique, et de la revalorisation du produit des amendes de police.

Les subventions d'équipements bénéficient de l'aide accordée par le Conseil Général (1 093 183 €) et le Conseil Régional (600 000 €) (réhabilitation de la salle Dumoulin).

Evolution des recettes sur la période 2008-2011							
Recettes Réelle d'investissement	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	% de var 11/10	Evol moy annuelle 06/11	Prév. 2012
TOTAL Recettes d'investissement	2 582 327	4 270 132	1 916 385	2 053 957	7,18%	4,90%	2 616 937

Les niveaux d'épargne et d'autofinancement sont confortés sur la période 2008-2010 grâce notamment à la maîtrise des charges d'exploitation, et même consolidés sur la période 2011-2012 sous l'effet de la hausse constatée des ressources de fonctionnement « boostées » par un certain dynamisme fiscal.

Cette consolidation de l'épargne brute permet une mobilisation d'importants moyens de financement à affecter aux besoins patrimoniaux en lien avec une volonté de développement de la Ville. C'est ainsi que la Commune a pu investir tout en se désendettant (seul un prêt de 580 000 € contracté en 2011 a été effectivement mobilisé en 2012).

B/ LES ORIENTATIONS POUR 2013**1/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT****Prospective 2012-2016 des produits de fonctionnement**

L'exercice 2013 est particulièrement marqué par la volonté de la majorité municipale de tendre vers une baisse des taux de fiscalité directe rendue possible par la consolidation de la situation financière de la commune.

Recettes Réelles	CA 2011	Prév. CA 2012	Prév. CA 2013	Prév. CA 2014	Prév. CA 2015	Prév. CA 2016
Impôts directs						
Trois taxes (TH, TFB, TFNB) + FNGIR en 2011	10 263 469	10 909 399	11 102 243	11 391 492	11 688 339	11 992 985
Prélèvement FPIC		-79 885	-100 000	-120 000	-150 000	-180 000
Transferts Riom - Communauté	7 149 729	7 149 729	7 149 729	7 149 729	7 149 729	7 149 729
Attribution de compensation	5 855 601	5 855 601	5 855 601	5 855 601	5 855 601	5 855 601
Dotation de solidarité communautaire	1 294 128	1 294 128	1 294 128	1 294 128	1 294 128	1 294 128
Transferts de l'Etat	3 537 939	3 769 026	3 657 308	3 583 484	3 511 930	3 442 498
DGF (forfaitaire + DSR+ DSI+DGD) + dot recensement+CNI	2 873 847	2 880 000	2 817 100	2 774 844	2 733 221	2 692 223
Dotation de solidarité urbaine et cohésion sociale	0	235 652	200 000	200 000	200 000	200 000
Compensations TP, TH, FB + FDP puis DCRTP, 7488	654 032	663 314	630 148	598 641	568 709	540 273
Dotation titres sécurisés (passeports biométriques)	10 060	10 060	10 060	10 000	10 000	10 000
Fiscalité indirecte	930 081	800 000	816 000	832 320	848 966	865 946
Produits des services	1 604 828	1 500 000	1 530 000	1 560 600	1 591 812	1 623 648
Rbst frais par Riom communauté	227 423	218 092	222 454	226 903	231 441	236 070
Remboursement charges de personnel	1 377 600	1 216 708	1 231 749	1 247 099	1 262 765	1 278 752
Remboursement solcap + CPA +décharges+rbst charges+CNRA	448 441	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Mutualisation des services Riom-Co + SIDES	690 066	670 808	684 224	697 909	711 867	726 104
MAD personnel (CCAS, Budgets annexes)	59 254	65 000	66 625	68 291	69 998	71 748
Rbst chèques déj	179 839	180 900	180 900	180 900	180 900	180 900
Revenu des immeubles	124 553	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000
Subventions (y compris QF)	1 442 548	1 413 697	1 385 423	1 357 715	1 330 560	1 303 949
Subventions emplois jeunes ou autres						
Autres recettes propres (exclure op ordre)	146 156	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Versement budget SPIC						
Legs Morel						
TOTAL Recettes Réelles de fonctionnement	26 804 326	27 166 766	27 264 906	27 499 342	27 735 542	27 983 575
N/N-1 (%)	4,14%	1,35%	0,36%	0,86%	0,86%	0,89%

L'analyse d'évolution des recettes amène à constater la confirmation de leur stabilité et leur manque de dynamisme résultant de plusieurs facteurs :

- Le gel en valeur des concours financiers apportés par l'Etat pour 2013 suivi d'une baisse programmée sur 2014-2015 (dotations).
- L'absence de dynamisme des ressources reversées par Riom Communauté.
- La faible évolution des produits des services
- La baisse des subventions de fonctionnement émanant des partenaires traditionnels.
- Seuls les produits fiscaux permettent de conserver une évolution positive des ressources de fonctionnement (le coefficient de revalorisation pour 2013 devrait s'établir au même taux que celui arrêté en 2012, soit 1,8 %). Concernant les impôts locaux (TH, TFB, TFNB), il sera proposé en février une baisse des taux. La baisse envisagée représente une minoration de la recette fiscale attendue de l'ordre de 91 000 €.

Quant à la fiscalité indirecte, son évolution tient compte principalement des incertitudes liées aux droits de mutations à titre onéreux. Toutefois, la commune bénéficiera des produits issus de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité et de la taxe locale sur la publicité extérieure.

Cette évolution des recettes de fonctionnement est à mettre en relation avec l'évolution prévisionnelle des charges de fonctionnement de manière à établir les perspectives d'évolution des épargnes.

Prospective 2011-2016 des charges de fonctionnement

Dépenses Réelles de fonctionnement	CA 2011	Prév. CA 2012	Prév. CA 2013	Prév. CA 2014	Prév. CA 2015	Prév. CA 2016
<u>Achats et prestations de service</u>	4 937 349	5 061 409	5 187 944	5 317 643	5 450 584	5 586 849
<u>Charges de personnel</u>	13 349 448	13 683 184	14 025 264	14 375 895	14 735 293	15 103 675
<u>Assurance personnel</u>	383 428	425 605	438 373	451 524	465 070	479 022
<u>Participations et contingents</u>	1 188 856	1 067 278	1 044 191	1 063 106	1 082 589	1 102 657
<u>Subventions</u>	1 046 551	1 056 356	1 159 372	1 159 372	1 159 372	1 159 372
<u>Autres charges de gestion courante</u>	166 423	169 751	173 146	176 609	180 142	183 744
<u>Frais financiers (dont ICNE)</u>	429 662	372 185	351 718	305 253	288 787	340 048
<u>Charges exceptionnelles (hors ventes)</u>	18 848	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
<u>Dépenses imprévues</u>	0	0	0	0	0	0
<u>Travaux en régie</u>	-330 191	-420 000	-350 000	-320 000	-320 000	-320 000
TOTAL Dépenses de fonctionnement	21 190 374	21 435 769	22 085 717	22 585 112	23 097 545	23 691 075
N/ N-1 (%)	1,23%	1,16%	3,03%	2,26%	2,27%	2,57%

La prospective financière relative aux dépenses de fonctionnement confirme qu'elles évoluent à un rythme plus soutenu que les produits, ce qui impacte inévitablement l'épargne et l'autofinancement de la Ville.

Ces évolutions s'expliquent notamment par:

- Les charges à caractère général, liées au bon fonctionnement des services, qui sont soumises aux augmentations des matières premières, de l'énergie. L'évolution de ces charges est calculée au taux de 2,5% par an.
- La masse salariale dont la maîtrise est indispensable même si certains facteurs externes et légaux l'impactent nécessairement. La prospective prévoit une hausse annuelle de 2 à 2,5%.
- Les subventions, participations connaissent une évolution maîtrisée.
- Les frais financiers se situent à un niveau historiquement bas et ne seront que très modérément impactés sur le moyen terme compte tenu de la capacité d'autofinancement de la commune. L'exercice 2013 prévoit même une absence de recours l'emprunt.

La trajectoire financière est globalement saine même s'il convient de rester prudent dans la mesure où il faudra composer avec une certaine érosion des marges de manœuvre.

2/ LES ORIENTATIONS EN MATIERE D'INVESTISSEMENT

La prospective financière, dans la continuité des exercices 2011 et 2012, s'établit sur la base de la conduite d'un important programme d'investissement.

Le budget 2013 devrait se situer en dépenses réelles d'investissement à un niveau important de l'ordre de 6 millions d'euros (inscriptions nouvelles hors restes à réaliser de l'exercice antérieur). La période 2014-2016 devrait correspondre à un investissement soutenu et maintenu à 6,5 millions.

L'INVESTISSEMENT 2013 :

L'année 2013 consacrera la poursuite des 3 autres autorisations de programme :

- Le transfert des archives municipales, dont l'enveloppe AP est de 1 570 000 € doit passer en phase opérationnelle en 2013 (600 000 €) pour une réception des travaux en 2014.
- La création d'une nouvelle cuisine centrale, dont les travaux impacteront les exercices 2014 et 2015. Des crédits de paiement à hauteur de 50 000 € sont prévus en 2013 puis 1 500 000 € en 2014, 750 000 € en 2015 et 30 000 € en 2016.
- La réhabilitation de l'école M. Genest, cet important programme impactera financièrement la période 2012-2017. Des crédits de paiement seront ouverts en 2013 à hauteur de 80 000 €. L'AP est estimée à 4 M€.

Sur le plan bâtementaire, d'autres programmes sont également prévus tenant compte de la nécessité d'assurer la conservation du patrimoine de la commune. A ce titre, 660 000 € devraient être consacrés à la réparation du patrimoine bâti.

En matière de VRD, la Commune envisage de porter l'enveloppe à un montant de l'ordre de 2 millions d'euros qui recouvre la réhabilitation et la réfection complète de certaines voies, les travaux de sécurité et accessibilité, la modernisation des réseaux secs. Pour 2013, il est envisagé le traitement des rue et impasse Malouet, des tranches conditionnelles du faubourg de Layat et une maîtrise d'œuvre portant sur le projet d'aménagement de la rue de Dunkerque ; ces interventions sont estimées globalement à 800 000 €. Cette enveloppe intègre les travaux et remises aux normes d'éclairage public dont le montant est porté à 500 000 €. De plus, 250 000 € seront inscrits pour le plan de signalisation et de circulation, la poursuite des travaux de requalification des bassins et fontaines pour 180 000 € (à l'exception du parc Dumoulin qui fera l'objet d'une étude globale en 2013), ainsi que l'enveloppe destinée à des aménagements paysagers, estimé à 100 000 €. Un montant de 200 000 € est prévu en 2013 pour poursuivre certaines interventions sur le secteur de l'îlot Grenier.

Le renouvellement des biens d'équipement nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des services (matériel informatique, véhicules, mobilier...), auxquels s'ajoute l'entretien du cimetière (150 000 €), devraient se situer à 600 000 euros. Pour 2013, le budget devrait intégrer le plan de renouvellement sur 5 ans du parc horodateurs (57 000 €) ainsi que la poursuite du programme de remplacement et de mise au norme des poteaux incendie (50 000 €).

L'enveloppe prévisionnelle annuelle liée aux acquisitions foncières directes serait portée à 100 000 € (acquisition foncière d'un emplacement réservé situé à la ZAC des Portes de Riom pour la réalisation d'une voie d'accès directe entre l'autoroute et le centre-ville).

LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT :

Les subventions et fonds de concours

Pour 2013, les subventions seront budgétées à un niveau encore assez élevé avec le versement prévu du solde de l'aide financière accordée par le Conseil Général pour la réhabilitation de Dumoulin, soit 50 % des 1 093 183 € accordés. Il convient de mentionner la budgétisation de fonds de concours émanant de Riom Communauté : l'un pour la conduite de l'étude urbaine et pré-opérationnelle du quartier gare (31 179 €), l'autre pour les travaux d'extension de réseau de distribution d'électricité liés à des implantations commerciales à Riom sud (14 900 €).

Le FCTVA

Le montant du fonds de compensation pour la TVA perçu par la ville est lié au volume réel d'investissement réalisé en n-1 depuis la contractualisation avec les services de l'Etat des objectifs liés au plan de relance en 2009. Cette recette pour 2013, compte tenu du volume d'investissement 2012 devrait se situer à un niveau relativement élevé de l'ordre de 1,1 million d'euros.

La dotation aux amortissements

Cette dotation est une opération d'ordre (dépense de fonctionnement et recette d'investissement) qui contribue à l'autofinancement et qui est tributaire du niveau d'équipement consacré l'année n-2. Elle représente environ 800 000 €.

La fiscalité d'urbanisme : la taxe d'aménagement

La loi de finances rectificative pour 2010 a profondément réformé la fiscalité d'urbanisme en instaurant la taxe d'aménagement (TA) qui se substitue notamment à la taxe locale d'équipement (TLE), et autres participations. Toutefois le législateur a créé la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif) mise en œuvre au 1^{er} juillet 2012 à Riom, de manière à ne pas mettre en péril l'équilibre du financement du budget annexe d'assainissement.

Le produit des cessions

Il convient de noter que la cession de la propriété de Notre Dame de Monts est intégrée dans la prospective financière pour 2013 suite à la signature du compromis de vente.

L'emprunt

Si le budget primitif 2013 prévoit un autofinancement des investissements, ce qui conforte le net désendettement opéré par la ville, les exercices à venir (2014-2016) devraient nécessiter un recours à l'emprunt croissant de l'ordre de 500 000 euros en 2014, puis 1,5 millions d'euros en 2015 et 1,6 millions d'euros en 2016, voire 2 millions d'euros pour 2017. Le niveau de l'encours se situerait à environ 10,1 millions d'euros en 2016, voire 11,2 millions d'euros en 2017 ; rapportée à la situation de l'épargne aux mêmes échéances, notre capacité de désendettement serait inférieure à 3 ans.

< > < > < > < > < > < > < > >

L'engagement pris par la ville de conduire un programme d'investissement ambitieux tout en pérennisant ses capacités de financement trouve sa traduction dans les bilans financiers produits sur la période 2008-2012.

Les efforts de gestion consentis depuis plusieurs exercices budgétaires ayant permis la consolidation de la situation financière de la ville doivent trouver leur traduction dans l'effort fiscal demandé aux contribuables riomois. C'est ainsi que nous prévoyons un certain allègement fiscal en 2013 dans un contexte économiquement et socialement difficile.

Le budget primitif 2013 s'inscrit donc dans la ligne directrice de poursuivre le développement de la ville sans obérer l'avenir.

➤ **Après débat, l'Assemblée a pris acte des orientations budgétaires 2013.**

Interventions de M. GRENET, DEAT au nom du groupe socialiste et apparenté, MM. JACOB, ROUX, Mme MOLLON, M. ZICOLA.

**LE RAPPORT SUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
EST CONSULTABLE AU SERVICE ACCUEIL**

2 – EXECUTION DU BUDGET 2013 AVANT SON VOTE : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE

Rapporteur : Josiane FABRE

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Collectivité peut décider, jusqu'à l'adoption du Budget prochain, d'engager, liquider, et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite des crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget précédent ; concernant l'investissement, la même possibilité existe, ce, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget précédent.

Ainsi afin d'éviter toute rupture dans l'exercice budgétaire, les comptes 20 « immobilisations incorporelles », 21 « immobilisations corporelles », 23 « immobilisations en cours » pourront être utilisés.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à procéder à l'exécution anticipée du budget 2013.**

Remarque de M. ZICOLA

3 – BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 3

Rapporteur : Josiane FABRE

Il s'agit de la 3^{ème} décision modificative de l'année pour le budget principal. En procédant aux derniers ajustements de fin d'année, elle permet notamment de procéder à la suppression des crédits d'emprunt restants inscrits en recettes d'investissement (- 82 526€).

Concernant le fonctionnement, la section s'équilibre à 420 933 €.

En recettes, il est procédé à la minoration du produit fiscal définitif de 71 749€. Cette baisse, compensée par un prélèvement sur les dépenses imprévues, fait suite à la réception de l'état fiscal 1386 notifiant les bases fiscales définitives et venant corriger à la baisse l'état prévisionnel 1259 (préalablement transmis par les services fiscaux sur lequel était assise la budgétisation). Il est également procédé à l'inscription, tant en recettes qu'en dépenses, du reversement du 4^{ème} acompte de la prestation de la CAF au bénéfice des centres sociaux et de l'A.A.R.J.

La décision modificative procède, également en recettes et dépenses de fonctionnement, à la valorisation du quotient familial, qui représente plus de 300 000 € en 2012.

Une enveloppe supplémentaire de 74 000 € est budgétée en travaux en régie.

Une dotation exceptionnelle de 19 077 € (encaissement des amendes forfaitaires de police) doit être perçue.

Quant aux dépenses, il convient de noter l'inscription de 25 000 € supplémentaires relatifs aux fournitures de voirie, liée aux importants travaux en régie réalisés. Une subvention complémentaire est à verser au C.O.S. en tenant compte des départs à la retraite enregistrés en 2012.

Concernant la section d'investissement, elle s'équilibre à 82 526 € correspondant à la suppression de l'emprunt.

En dépenses, la décision modificative intègre le report à 2013 de plusieurs études liées notamment aux chaufferies, à l'éclairage public et aux réseaux d'eaux pluviales.

Plusieurs ajustements sont effectués suite aux acquisitions foncières réalisées sur l'exercice et aux achats d'équipements des services.

Les travaux concernant les grosses réparations de voirie font l'objet d'une accréditation supplémentaire de 11 671 €.

✎ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné son accord aux modifications budgétaires proposées, après remarques de M. ZICOLA.**

4 – TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2013 (PART COMMUNALE)

Rapporteur : Josiane FABRE

Dans la perspective de préserver les équilibres financiers des budgets annexes, il a été proposé de voter une augmentation de 2 centimes des tarifs eau et assainissement pour l'année 2013. Cette progression porterait le tarif de l'eau à 0,39 € et celui de l'assainissement à 0,27 €.

✎ **A l'unanimité, le Conseil Municipal, a approuvé les tarifs 2013 de la part communale eau et assainissement.**

5 – BUDGET EAU ; DECISION MODIFICATIVE N° 3

Rapporteur : Josiane FABRE

Il s'agit de la 3^{ème} décision modificative de l'année sur le budget annexe de l'eau. Il s'agit d'abonder la section d'investissement en dépenses et en recettes d'ordre, ces écritures correspondent à une récupération de TVA complémentaire auprès du délégataire suite à la réalisation de travaux supplémentaires votés lors de la décision modificative n°1 du 20 Avril 2012.

✎ **L'Assemblée, à l'unanimité, a donné son accord à la modification budgétaire proposée.**

6 – SIDES : TRANSFERT DES BIENS INTERCOMMUNAUX A LA COMMUNE DE RIOM (RECTIFICATIF)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Un vice de forme portant sur le calendrier des décisions nécessite que cette délibération soit délibérée en date du Conseil Municipal de décembre.

Le SIDES a été créé le 26 septembre 1986 sur proposition du SIDUR (Syndicat intercommunal d'urbanisme) pour mettre en œuvre un projet de développement d'équipements sportifs. Ce projet a été proposé à plusieurs Communes dont seules Riom et Mozac ont répondu favorablement.

Sauf pour les tennis, chaque Commune a assuré, par l'intermédiaire du syndicat, le financement des biens réalisés sur son territoire avant d'en assumer la gestion.

Aujourd'hui, le maintien du SIDES ne se justifie plus avec la même nécessité qu'il y a quelques années, (notamment depuis la création de Riom Communauté), suscitant une réflexion sur sa dissolution.

Aussi, dans l'attente de solutions plus tranchées quant aux terrains de tennis (les courts Emile Pons, situés à La Varenne et le Centre de Tennis couvert Henri Cochet, situé avenue Léo Lagrange à Mozac) financés conjointement par les 2 Communes, le SIDES a approuvé le transfert de l'ensemble de ses autres biens aux communes membres qui le souhaitent par délibérations du 21 décembre 2010 et du 2 mars 2012.

A/ Concernant la Commune de Riom

Il s'agit de deux séries de biens du SIDES implantés sur le territoire riomois :

1) les biens appartenant à la Commune de Riom mais mis à la disposition du SIDES pour travaux :

- Le Parc des Fêtes
- Le stade Dumoulin

Il s'agit de mettre fin à la mise à disposition.

2) les biens appartenant au SIDES :

- Le Parc Sportif de Cerey
- Le gymnase de l'Amitié à Cerey
- Les vestiaires de Cerey
- Le gymnase Jean Zay à La Varenne

Il s'agit de permettre à la Commune d'assumer comme propriétaire des frais d'investissement.

Le transfert de ces biens en pleine propriété du SIDES à la Commune implique le transfert de l'actif comme du passif.

Ainsi il reste deux emprunts auprès du Crédit Agricole Centre France pour le financement du Parc Sportif de Cerey :

- un emprunt au taux de 4.99 % avec remboursement annuel courant jusqu'en 2016 ;
- un emprunt au taux de 4.19 % avec remboursement annuel courant jusqu'en 2019.

Au 31 décembre 2012, le capital restant dû sera de (501 267,00 + 195 554,00) = 696 821,00 euros.

Le SIDES reversera le FCTVA lié aux équipements riomois et encaissé après le transfert.

A ces équipements s'ajoutent quelques parcelles propriétés du SIDES, adjacentes au Cerey.

Ces biens sont donc transférés à la Commune d'assise ainsi que l'encours de la dette afférente.

L'avis des Domaines a été requis pour l'incorporation au patrimoine de la Ville, et s'établit ainsi dans l'attente du rapport officiel :

- gymnase Jean Zay : 950 000 €
- gymnase de Cerey : 1 400 000 €
- vestiaires de Cerey : 275 000 €
- parc sportif de Cerey : 500 000 €

Ainsi, la cession a lieu à titre gracieux et doit opérer une certaine neutralisation financière entre la réduction de la participation auprès dudit syndicat et la reprise (à due proportion) du capital restant dû des prêts portant sur les biens concernés. La participation annuelle de la ville (208 566€ en 2012), tenant compte du nouveau périmètre d'intervention du syndicat tel qu'envisagé, sera minorée de la prise en charge de l'annuité de la dette liée aux 2 emprunts précités (141 331€ et 32 811€, soit une annuité totale de 174 142€) et de la prise en charge des frais d'assurance liés aux transferts des biens sus évoqués (6 610€). La participation de la commune de Riom au SIDES devrait ainsi être ramenée à moins de 30 000 €.

Le transfert pourrait être effectif au 31 décembre 2012, sous réserve que l'intégralité des opérations comptables puisse être réalisée et concrétisée dans ce délai.

Enfin, la mise à disposition auprès du SIDES d'un agent municipal du cadre d'emploi des rédacteurs (actuellement de 4H/semaine) renouvelée à compter du 1^{er} octobre 2012, pourra être revue à la baisse à près de 50 %, au plus tard après le vote du budget du syndicat.

B/ Concernant la Commune de Mozac

Pour la Commune de Mozac, il s'agit de mettre fin à la mise à disposition de deux équipements :

- La fosse de gymnastique au gymnase les Aires
- Les vestiaires-tribunes les Aires

➡ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'ensemble des propositions. Monsieur SOULIER ne prend pas part au vote.**

7 – SIDES : TRANSFERT D'EMPRUNTS A LA COMMUNE

Rapporteur : Josiane FABRE

Par délibération ci-dessus, le transfert de biens en pleine propriété et à titre gratuit du SIDES à la commune de Riom a été approuvé.

Pour mettre en œuvre cette décision, des démarches comptables sont nécessaires. Ainsi parmi l'actif repris, le parc sportif du Cerey est grevé de deux emprunts souscrits auprès du Crédit Agricole Centre France, qui doivent être transférés à la commune au 31 décembre 2012 :

- Prêt de 360 000 € souscrit en 2004 au taux fixe de 4.19% et à échéances constantes annuelles. Au 31 décembre 2012, il restera un capital à rembourser de 195 554.65 €. La charge prévisionnelle d'intérêts est de 34 118 €, à répartir sur les sept prochaines années.

- Prêt de 1 463 510.57€ souscrit en 2001 au taux fixe de 5.15%, puis réaménagé en 2006 à 4.99% et à échéances constantes annuelles. Au 31 décembre 2012, il restera un capital à rembourser de 501 267.87 €. La charge prévisionnelle d'intérêts est de 64 054.67 €, à répartir sur les quatre prochaines années.

➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé le transfert de ces deux emprunts et a autorisé le Maire à signer les avenants avec l'établissement de crédits, pour une prise en charge à compter du 1^{er} janvier 2013. Monsieur SOULIER ne prend pas part au vote. Observations de M. ZICOLA.**

8 – CONTRATS DE VERIFICATION DES BATIMENTS : GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC RIOM COMMUNAUTE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Plusieurs contrats de vérification des bâtiments (équipements incendie, alarme, extincteurs...) de Riom et Riom Communauté sont arrivés à échéance ou arriveront à échéance en 2013.

Par souci de cohérence et de bonne gestion, il est envisagé de constituer un groupement de commandes entre les deux collectivités pour retenir les mêmes prestataires.

➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention constitutive du groupement, désignant la Ville comme coordonnateur et a désigné Josiane FABRE pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement et Michel DEAT comme suppléant.**

9 – INSTALLATIONS THERMIQUES : AVENANT N° 9 AU MARCHÉ D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Ville de Riom a conclu en août 2002 un marché d'entretien et de maintenance des installations thermiques pour une durée de 12 ans avec ELYO devenu COFELY GDF SUEZ.

Depuis septembre 2012, les locaux de l'école Jean Moulin sont inoccupés. Les prestations fourniture d'énergie et garantie totale du renouvellement des matériels thermiques et électriques doivent donc être exclues du marché par avenant ; seule la prestation entretien et maintenance, pour maintenir les locaux hors gel sera conservée.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant susmentionné.**

Interventions de MM. ROUX, GRENET.

10 – FAUBOURG LAYAT : AVENANT POUR CREATION DE PRIX NOUVEAUX

Rapporteur : Josiane FABRE

Par délibération du 20 avril 2012, le marché relatif aux travaux d'aménagement du Faubourg Layat (lot 3 - travaux de maçonnerie) a été conclu avec l'entreprise DE LIMA pour un montant de 73 800,00 € H.T.

Au cours des travaux, différentes prestations non prévues au marché initial ont dû être réalisées et nécessitent, par conséquent, la passation d'un avenant pour intégrer des nouveaux prix unitaires au marché. Ces travaux n'engendrent pas de plus-value.

➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant n° 1 comportant des prix nouveaux avec l'entreprise DE LIMA.**

11 – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE DEBET - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par arrêt du 22 juin 2012, la Cour des Comptes a prononcé un débet à l'encontre de l'ancien trésorier de Riom, pour la somme de 77 263,08 € pour absence de pièces justificatives dans le cadre du paiement à un établissement de crédits.

➡ **Considérant l'absence de préjudice pour la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable quant à la demande en remise gracieuse du débet sollicitée par l'ancien trésorier de Riom auprès de la Direction générale des finances publiques.**

12 – MUTUALISATION DES PERSONNELS ET MOYENS MATERIELS : AVENANT N°12 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX AUPRES DE RIOM COMMUNAUTE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par convention en date du 18 avril 2005, la commune de Riom et Riom Communauté ont déterminé les conditions de mise à disposition de certains services municipaux auprès de la communauté, et de certains services communautaires auprès de la Ville. Par avenants, ces conditions ont été régulièrement actualisées.

Aujourd'hui, il apparaît nécessaire de modifier le pourcentage de mutualisation de certains services :

Evolution du pourcentage de mise à disposition d'agents auprès de Riom Communauté :

Direction générale des services

- Chargé de mission éco-responsable : 40 % taux inchangé/ l'assiette de calcul revient à un temps plein

Direction des Services Techniques et de l'Aménagement Urbain :

- Equipe de direction composée de 3 ingénieurs : 1 agent à 20% au lieu de 30%, 1 agent à 34% au lieu de 30%, et 2% inchangé pour la directrice adjointe en charge de l'aménagement urbain.

- Superstructures
 - Encadrement, suivi de projets : 18 % au lieu de 24% / assiette de calcul sera modifiée. Un agent de plus dans l'équipe depuis le 1er septembre 2012
 - Equipe Bâtiments : 13% au lieu de 9,5%
 - Logistique : 5 % au lieu de 5,5%
- Infrastructures :
 - Encadrement, suivi de projets : 19 % au lieu de 22%
 - Equipe voirie : 2 % inchangé
 - Garage : 7% au lieu de 5,5%
- Cadre de Vie :
 - Encadrement : 2% au lieu de 1%
 - Propreté : 2,5% au lieu de 3,20%
- Espaces verts :
 - Encadrement : 17% au lieu de 20%
 - Equipe espaces verts : 9% au lieu de 10,70%
- Marchés publics : 20% au lieu de 35%
- Administration : 5% au lieu de 10%
- Achats : 37 % au lieu de 34%
- Cellule Gestion du patrimoine : 16% au lieu de 20%

Direction des Ressources Humaines : un agent de plus à compter du 1er janvier 2013, et un volume d'activité de 1% supplémentaire lié au Syndicat Mixte Ouvert (Riom Communauté) / 21 % au lieu de 19%

Service Courrier : 31% au lieu de 30%

Cellule Distribution : inchangé 42 %

Service Accueil / réceptions : inchangé 2%

Foires et marchés : 22% au lieu de 22,5%

Police Municipale : inchangé 1%

Service vie associative : 10% au lieu de 11,5%

Service entretien des locaux : 8% au lieu de 7,38%

Service informatique : 6% inchangé

Service archives : 3% au lieu de 1,5%

Direction des sports :

- responsable pôle administratif : 25% au lieu de 35% - pôle administratif : inchangé 10%
- encadrement équipe technique : inchangé 30% - équipe technique : inchangé 23,8%

Direction Enfance Jeunesse :

- Direction : inchangé 5%.

Concernant les frais de fonctionnement (directs ou indirects), le pourcentage appliqué à la masse salariale mutualisée reste fixé à 26,4%.

Evolution du pourcentage de mise à disposition d'agents de la Communauté auprès de la Ville de RIOM :

Direction du service des sports : inchangé 60 %

Technicien SIG : inchangé 20 %

Concernant les frais de fonctionnement (directs ou indirects), le pourcentage appliqué à la masse salariale mutualisée reste fixé à 10%.

➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant n° 12 à la convention en date du 18 avril 2005 qui formalise les modifications.**

13- PREVOYANCE COLLECTIVE MAINTIEN DE SALAIRE : MODIFICATION DU TAUX DE COTISATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Un contrat de prévoyance collectif « maintien de salaire » signé avec la M.N.T., permet aux agents de s'assurer contre la perte de salaire pouvant résulter d'un arrêt de travail.

Le taux a été modifié par avenants passant de 0,88% à 1% au 1er janvier 2010 et de 1% à 1,05%, à compter du 1er janvier 2012.

A compter du 1er janvier 2013, le taux de cotisation du contrat sera ramené de 1,05% à 0,97% (baisse résultant d'une amélioration des résultats de Riom et Riom Communauté).

✎ L'avenant au contrat de prévoyance maintien de salaire a été approuvé par l'Assemblée, unanime.

14 – COMITE DES ŒUVRES SOCIALES : REAJUSTEMENT DU MONTANT DE LA SUBVENTION 2012

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du 10 février 2012, le montant de la subvention COS au titre de l'année 2012 a été estimé à 56 242 €.

Un premier acompte de 29 242 € a été versé au mois de mars 2012, et un deuxième acompte de 27 000 € a été versé pour solde au cours du mois d'octobre 2012.

En raison des conditions et du nombre de départs en retraite, le versement des primes a été surestimé. Ainsi, le montant total de la subvention COS au titre de l'année 2012 est de 63 210 € au lieu de 56 242 €.

✎ L'Assemblée, unanime, a approuvé le versement d'un montant complémentaire de 6 968 € au COS, au titre de la subvention 2012.
Observation de M. ROUX.

15 – COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) : ADHESION DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Compte tenu de la situation actuelle, la Commune et Riom Communauté ont décidé de sécuriser et d'élargir les prestations sociales en direction des agents, en confiant la gestion d'une partie de l'action sociale au CNAS, Comité National d'Action Sociale, le COS continuant à gérer une part résiduelle de ses activités locales.

Le CNAS (association loi 1901 à but non lucratif) propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Cette adhésion représentera en 2013 un coût estimé de 77 540 euros pour 400 agents, selon un coût plancher de 193,85 euros par agent appliqué la première année. L'adhésion est ensuite calculée selon une cotisation moyenne par agent.

A titre exceptionnel, le CNAS facilitera la mise en œuvre de l'accès aux prestations dès le 1er janvier 2013 en mettant à disposition un de ses agents, une demi-journée par semaine, durant les deux premiers mois de l'année. Un relai sera ensuite mis en place par la Direction des Ressources Humaines.

✎ L'Assemblée, à la majorité (4 contre / 2 abstentions), a autorisé le Maire à signer la convention d'adhésion avec le CNAS et a désigné le Maire pour siéger à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.
Remarques de M. SIRY, Mme MACHANEK, MM. ROUX, JACOB, GRENET.

16 – TABLEAU DES EFFECTIFS 2013 : CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Rapporteur : Monsieur le Maire

✎ L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe et d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à mi-temps, pour nécessité de services (à compter du 01/01/2013). Après avis du Comité Technique Paritaire, les postes suivants seront supprimés : attaché, puéricultrice de classe supérieure, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (à compter du 1^{er} janvier 2013).

17 – ILOT GRENIER : REPORT DE DELAI POUR L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE DEMOLITION ET DE CONFORTEMENT DU SITE

Rapporteur : Bruno FREGONESE

Monsieur AUGER, nouvel Architecte des Bâtiments de France, a visité le site de l'Ilot Grenier le 5 octobre dernier et a souhaité faire part de ses observations sur les travaux réalisés. Le dossier lui a été transmis, et dans l'attente de ses remarques, il est proposé de prolonger le délai des opérations de démolition et de confortement de l'Ilot Grenier jusqu'au 21 janvier 2013.

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à prolonger le délai de l'opération jusqu'au 21 janvier 2013 et à signer tout document nécessaire.**

18 – CAMPAGNES DE RAVALEMENT DE FAÇADES OBLIGATOIRE : AVENANT N° 9 AVEC LE PACT PUY-DE-DOME POUR LA MISSION D'ANIMATION ET DE SUIVI

Rapporteur : Bruno FREGONESE

En décembre 2003, décembre 2005, puis décembre 2009, trois campagnes de ravalement obligatoire des façades ont été engagées, successivement sur la rue du Commerce puis sur les rues de l'Horloge, Saint-Amable et de l'Hôtel de Ville dans leur partie située en circulation douce, enfin sur la partie paire de la rue Saint-Amable à compter du n°12 ter ainsi que sur les n° 13 et 15, et sur la rue Gomot, des n° 5 au 11bis et du 4 au 12.

Il convient d'établir un neuvième avenant à la convention d'animation et de suivi des campagnes de ravalement initialement conclue avec le PACT Puy-de-Dôme, pour proroger d'un an sa mission pour la deuxième campagne et poursuivre l'animation de la troisième campagne de ravalement.

La convention engage la Ville à hauteur de 7 657,50 € HT soit 9 158,37 € T.T.C. (montant forfaitaire annuel en 2013) abondé d'une rémunération de 105 € HT par dossier déposé.

- ➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant n° 9 à la convention du 2 décembre 2003 passée avec le PACT du Puy-de-Dôme.**
Observation de M. ZICOLA.

19 – CAMPAGNE COMMUNALE D'INCITATION AU RAVALEMENT DE FAÇADES : AVENANT N° 12 AVEC LE PACT PUY DE DOME POUR LA MISSION D'INFORMATION ET DE CONSEIL A L'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE

Rapporteur : Bruno FREGONESE

Depuis janvier 2004, les priorités portent essentiellement sur les campagnes de ravalement obligatoires; il paraît opportun de maintenir le dispositif d'aide au financement pour les ravalements qui se réaliseraient dans le secteur sauvegardé, boulevards extérieurs compris, en dehors du périmètre obligatoire.

Une enveloppe annuelle de 10 000 € est ainsi affectée au subventionnement des ravalements volontaires.

- ➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant n° 12 avec le PACT du Puy-de-Dôme pour sa mission d'information et de conseil, dont la rémunération sera fixée à 2 040 € H.T.**

20 – VENTE DE TERRAINS AGRICOLES

Rapporteur : Bruno FREGONESE

La Ville de Riom poursuit la vente des terrains agricoles ne présentant pas d'intérêt stratégique. Il est donc proposé de les vendre aux fermiers exploitant ces parcelles, les propositions d'achat étant les suivantes :

- Parcelle YE n° 113 de 19 680 m² située à Cerey au prix de 15 744 €
- Parcelle YE n° 139 pour 2010 m² située à la Millot au prix de 1 608 €
- Parcelle YM n° 66 de 3 500 m² située à la Chapelle de Pessat au prix de 2 800 €
- Parcelle YH n° 44 de 2 340 m² située à Garde Chabre au prix de 1 872 €

- Parcelle YE n° 152 de 1 300 m² située à La Millot au prix de 1 000 €
 - Parcelle YH n° 157 de 330 m² située à Garde Chabre pour 200 €
 - Parcelle YK n° 82 de 800 m² située Sous Layat pour 700 €
- Soit au total 23 924 €.

✚ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la vente de ces terrains agricoles aux fermiers exploitant ces parcelles.**

21 – RUE ANTOINE ARNAUD : LOCATION D'UN GARAGE – DELEGATION AU MAIRE

Rapporteur : Bruno FREGONESE

La Ville de Riom propriétaire d'un garage situé rue Antoine Arnaud, dans la copropriété cadastrée AV n° 371, va le louer par bail d'un an renouvelable tacitement au prix de 50 € mensuel.

Afin de faciliter la gestion, il est proposé de donner délégation au Maire pour signer le contrat de location ainsi que ceux à venir pour les garages situés dans la copropriété rue Antoine Arnaud/avenue Archon Despéroutes, et pour la location de tous garages, propriétés de la Commune.

✚ **L'Assemblée, à l'unanimité, a donné délégation au Maire dans le cadre de l'article L 21 22-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour signer les baux de location de garages.**

22 – BATIMENTS COMMUNAUX : DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Rapporteur : Gérard SOULIER

Dans le cadre des investissements pour 2013, la Commune envisage de réaliser les travaux suivants :

- démolition des sanitaires publics au carrefour Bardon, au Couriat, des bâtiments situés au n° 50 bis avenue de la Libération et du petit pavillon au square Virlogeux,
- le remplacement des menuiseries extérieures à la Maison des Syndicats, d'un local aux Abattoirs, ainsi qu'à l'école René Cassin.

✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à déposer les dossiers de demande d'obtention des autorisations relatives aux travaux cités.**

23 – FOURRIERE ANIMALE : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PROTECTRICE DES ANIMAUX

Rapporteur : Gérard SOULIER

La convention signée en 2009 avec l'A.P.A. prévoyait que celle-ci s'engage à accueillir les chiens apportés par la police municipale et à leur prodiguer les soins nécessaires jusqu'à leur cession à un propriétaire potentiel.

Cette convention étant échue, il convient d'en établir une nouvelle pour 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2015, pour une participation versée par la Commune qui devrait être revue pour l'année 2013 (5 450 € en 2012).

✚ **La convention a été approuvée à l'unanimité par l'Assemblée.**

24 – PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION FRANCE-ALZHEIMER : CONVENTION

Rapporteur : Chantal RAMBAUX

L'association France-Alzheimer souhaite mettre en place une permanence à destination des aidants familiaux qui ont en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Cette permanence pourrait se tenir une fois par mois dans les locaux affectés à la direction de l'action sociale, les premiers lundis de chaque mois, de 14 H 00 à 16 H 30.

✚ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention de mise à disposition du local à l'association France-Alzheimer.**

25 – FONDS D'INITIATIVES INSERTION-PREVENTION : PARTENARIAT AVEC L'A.D.S.E.A.**Rapporteur : Christian GRANGEON**

Dans le cadre de ses missions, l'ADSEA peut être amené à mettre en place des actions « chantiers mineurs éducatifs ». Ces chantiers éducatifs proposent à des adolescents de 14 à 18 ans d'accomplir une activité durable et valorisante, visible et utile pour la collectivité ; en contrepartie une bourse leur est versée, servant à réaliser un projet individuel ou collectif.

La Commune a chargé le service de prévention spécialisée de l'ADSEA de procéder à la rénovation de 3 bancs, situés dans l'espace jeux de la cour arrière du CCAS. Pour la réalisation de ce chantier, l'ADSEA procédera aux travaux avec un jeune dont il assure l'accompagnement éducatif et a sollicité le versement de 50% de la bourse (100 €) qui sera versée au jeune.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention de partenariat et à procéder au versement d'une subvention de 100 € à l'ADSEA.**

26 – ECOLE D'ARTS PLASTIQUES : PRET D'UNE SALLE A UNE ASSOCIATION POUR L'ORGANISATION D'UN STAGE**Rapporteur : Roseline LASSALLE**

L'association « Agir pour Vivre Ensemble nos différenCes (AVEC) » souhaite organiser un stage d'arts plastiques de 10 séances pour un public d'enfants différents. Ce stage se déroulerait le samedi matin étalé sur une période de janvier à juin 2013, à l'École d'Arts Plastiques. L'association sollicite la Ville pour la gratuité d'utilisation des locaux.

➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé de répondre favorablement à la demande de l'Association, et de lui accorder la gratuité des locaux.**

27 – PARTENARIAT AVEC L'AARJ : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION**Rapporteur : Monsieur le Maire**

La commune a conduit durant les années 2011 et 2012, une consultation de la jeunesse riomoise afin de redéfinir ses priorités en matière de politique à destination des jeunes de 11 ans à 25 ans, elle a mis en évidence de grandes orientations répondant majoritairement aux souhaits des jeunes, mais présentant de grandes variations dans les besoins exprimés en fonction des âges.

Dans cette optique, l'AARJ, acteur de proximité auprès des jeunes, est identifiée depuis de nombreuses années en tant que structure porteuse d'actions auprès de ce jeune public. Il est par conséquent proposer d'établir une convention pour l'année 2013 définissant les objectifs, modalités financières et mise à disposition de locaux avec l'AARJ.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 200 000 € à l'AARJ pour l'année 2013.**
Observations de Mme MACHANEK, M. ROUX.

28 – MISE A DISPOSITION DE L'AARJ DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PIERRE BROSOLETTA POUR LES ACTIVITES DES VACANCES SCOLAIRES DE NOËL 2012**Rapporteur : Monsieur le Maire**

L'Association de l'Agglomération Riomoise pour la Jeunesse (AARJ) a sollicité des locaux pour organiser des activités à destination des jeunes de 11 à 14 ans, dans le cadre des vacances scolaires de Noël.

Par conséquent, la commune va mettre à disposition de l'AARJ une partie des locaux de l'école P. Brossolette, l'association s'engageant à rendre compte des conditions d'occupation.

➡ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une partie de l'école élémentaire P. Brossolette à l'AARJ pour les vacances de Noël.**

29 – TARIFS 2013 : RESTAURATION AUX COMMUNES EXTERIEURES

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

- ✎ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté les tarifs de restauration facturés aux Communes extérieures (Enval et Ménétrou), actualisés à hauteur de 5 %, à compter du 1^{er} janvier 2013.

30 – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF : REVERSEMENT DE SUBVENTIONS

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

La ville de Riom et la Caisse d'allocations familiales ont signé un contrat enfance jeunesse. Ce contrat d'objectifs et de co-financement est destiné au développement de l'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Le financement de la CAF, perçu en intégralité par la ville, doit faire l'objet d'un reversement aux différents partenaires.

- ✎ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement de 6 662,68 € à l'AARJ, 1 277,81 € au Centre social du Couriat et 500,11 € au Centre social Gaidier « l'Autre Maison » (solde 2012).
Remarque de Mme MACHANEK.

31 – ANIMATION DU MARCHÉ DE NOËL : SUBVENTION A LA CHAMBRE SYNDICALE DES COMMERÇANTS NON SEDENTAIRES DU PUY DE DOME

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

Une somme de 2 500 € est prévue au budget, destinée à financer des animations du marché de plein air, à l'initiative des commerçants non sédentaires.

Dans ce cadre, une action promotionnelle du marché est programmée samedi 22 décembre avec le père Noël et la distribution de cabas pour les clients du marché et de papillotes aux enfants. L'ensemble des coûts relatifs à ce projet s'élevant à 2 490 €, il est proposé de verser une subvention de ce montant. Le syndicat assure également des opérations de valorisation du marché de Riom à l'année

- ✎ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 2 490 € à « La Chambre Syndicale des Commerçants Non Sédentaires du Puy-de-Dôme », organisatrice de l'animation.

< <> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 28 décembre 2012

LE MAIRE,
Conseiller Général,

Jean-Claude ZICOLA

